

Secteur jeux et sports de combat

<b>A</b>	<b>Frais et droits rattachés à une demande de licence de bingo</b>	<b>Montant à joindre à la demande ou à l'avis</b>
	<b>Frais d'étude</b>	
	• bingo récréatif	0 \$
	• tous les autres bingos	132 \$
	• gestionnaire de salle	132 \$
	• fournisseur en bingo	132 \$
	• demande de modification du mode de gestion	132 \$
	• demande d'autorisation d'être relevé du défaut de se conformer au délai	132 \$
	<b>Droits payables</b>	
	<b>Licence de bingo en salle – Licence de bingo-média</b>	
	Besoins de fonds par année :	
	0 \$ et plus mais moins de 2 000 \$	58,50 \$
	2 000 \$ et plus mais moins de 4 000 \$	115 \$
	4 000 \$ et plus mais moins de 7 500 \$	289 \$
	7 500 \$ et plus mais moins de 15 000 \$	403 \$
	15 000 \$ et plus mais moins de 30 000 \$	634 \$
	30 000 \$ et plus mais moins de 45 000 \$	863 \$
	45 000 \$ et plus mais moins de 60 000 \$	1 094 \$
	60 000 \$ et plus mais moins de 75 000 \$	1 208 \$
	75 000 \$ et plus mais moins de 90 000 \$	1 381 \$
	90 000 \$ et plus	1 554 \$
	Autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié <b>si les besoins de fonds sont de 15 000 \$ et plus par année</b> pour la licence de bingo en salle seulement	598 \$
	<b>Licence de bingo récréatif</b>	17 \$
	<b>Licence de bingo de foire ou d'exposition</b>	69 \$ par jour
	<b>Licence de bingo de concession agricole</b>	69 \$ par jour
	<b>Licence de bingo dans un lieu d'amusement public</b>	69 \$ par jour
	<b>Licence de gestionnaire de salle</b>	0 \$
	<b>Licence de fournisseur en bingo</b>	1 150 \$
<b>B</b>	<b>Autres frais et droits payables rattachés à une licence de bingo</b>	
	• Remise mensuelle des droits par gestionnaire de salle	0,37 % des prix remis aux gagnants
	• Duplicata d'une licence de bingo	6,50 \$
<b>C</b>	<b>Frais et droits rattachés à une licence de tirage ou autres systèmes de loteries</b>	
	<b>Frais d'étude</b>	29,25 \$
	<b>Droits payables</b>	
	<b>Licence de tirage</b>	3 % du prix de vente total des billets imprimés ou des objets manufacturés
	<b>Licence de tirage pour une activité de moitié-moitié</b> dont le prix à attribuer est de :	
	• plus de 5 000 \$	3 % du prix de vente total des billets imprimés ou estimés
	• 5 000 \$ ou moins et que la demande est faite par un groupement d'organismes	126 \$

<b>C Frais et droits rattachés à une licence de tirage ou autres systèmes de loteries</b>		<b>Montant à joindre à la demande ou à l'avis</b>
<b>Droits payables (suite)</b>		
<b>Licence de tirage lors d'une campagne de souscription pour une levée de fonds</b>		6 % de la valeur totale des prix offerts
<b>Licence de roue de fortune</b>		
• pour chaque roue de fortune dont les mises sont de 0,25 \$ à 2 \$		113 \$ par jour
• pour les autres roues de fortune		225 \$ par jour
<b>Licence de casino-bénéfice</b>		
• pour chaque table de black jack ou chaque roue de fortune		56,50 \$ par jour
<b>D Autres frais rattachés à une licence de tirage ou autres systèmes de loteries</b>		<b>Montant à joindre à la demande ou à l'avis</b>
Duplicata d'une licence de tirage, de roue de fortune ou de casino-bénéfice		6,75 \$
<b>E Droits rattachés à un avis de tenue d'un concours publicitaire</b>		
Prix offerts à :		
• des participants du Québec exclusivement		10 % de la valeur des prix offerts
• un ensemble de participants du Canada exclusivement lorsque cet ensemble comprend des participants du Québec		3 % de la valeur des prix offerts
• tout autre ensemble de participants comprenant des participants du Québec		0,5 % de la valeur des prix offerts
<b>F Droits rattachés à une licence d'appareils d'amusement</b>		
Licence de commerçant		225 \$
Licence d'exploitant		225 \$
Licence d'exploitant – organisme à but non lucratif		14 \$
Immatriculation des appareils		
• chaque appareil de catégorie B		336 \$
• chaque appareil de catégorie C		113 \$
• chaque appareil de catégorie D		29,25 \$
<b>G Frais et droits rattachés à un permis de sports de combat</b>		
Permis d'organisateur valable pour une manifestation sportive :		
• Dans le cas d'une manifestation sportive de boxe mixte : 5 % des recettes brutes attribuables à la vente de billets		
• Dans le cas d'une manifestation sportive de boxe ou kickboxing : 2 % des recettes brutes attribuables à la vente de billets		
Droits exigibles minimums :		
• Lorsque la capacité du lieu où se déroule la manifestation sportive est inférieure ou égale à 5 000 personnes :		5 146 \$
• Lorsque la capacité du lieu où se déroule la manifestation sportive est supérieure à 5 000 personnes :		10 292 \$
Combat de championnat		5 146 \$
Permis et duplicata de permis		35,50 \$
<b>H Autres frais</b>		
Chèque sans provision		35 \$